

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

LOT, AVEYRON, CANTAL, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont r c us à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 28 Août 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 26 août, Du 27, Du 28.

CONSEIL GÉNÉRAL

L'ouverture de la session du Conseil général de 1867 a eu lieu lundi dernier, à l'hôtel de la Préfecture.

Étaient présents :

S. Exc. le maréchal Canrobert, MM. Deltheil, Cte Murat, Bessières, Dufour, Limayrac, Dupuy, Bruguères, Roques, Delpech, Pradines, Pagès, Tachard, Demeaux, Besse de Laromiguière, de Lagardelle, Duphénéux, Strieys, Cypière, d'Arcimoles, Laborie, Delpon, Glandin, de Lavaur-Laboisse, Calmon, Domphion, Cuniac, Mallerre, Sérager.

Après la lecture du décret de convocation, l'installation du bureau, qui se compose de :

M. le Maréchal Canrobert, président ; MM. le Cte Murat et Deltheil, députés, vice-présidents, et Besse de Laromiguière, secrétaire, et la prestation de serment des membres nouvellement élus,

M. le Préfet a prononcé le discours suivant :

MESSEURS,

En ouvrant pour la quatrième fois, au nom de l'Empereur, la session du Conseil général du Lot, j'éprouve une satisfaction qui s'accroît d'un sentiment que je dois exprimer : Celui que provoquent justement les résultats du renouvellement triennal des membres de cette assemblée. Ces résultats, Messieurs, sont un précieux témoignage de la légitime confiance que vous inspirez à vos commettants, en même temps qu'ils sont la meilleure expression de leur reconnaissance pour le dévouement que vous avez toujours apporté dans l'accomplissement de votre mandat.

Je me félicite hautement d'avoir pu constater que les sympathies et les sages dispositions des excellentes populations du Lot sont en parfaite harmonie avec celles de l'administration. Ce serait là, Messieurs, pour vous, s'il en était besoin, une incitation nouvelle à rechercher l'application de toutes les mesures que peuvent attendre et logiquement espérer vos commettants. Pour atteindre ce but, je m'associerai avec empressement à votre action.

Je salue la bienvenue dans cette assemblée de M. Tachard, maire de Montcuq. Vous aviez apprécié le concours dévoué de M. Gleizes, son honorable prédécesseur ; vous trouverez, dans votre nouveau collègue, un dévouement et une collaboration utiles pour les intérêts confiés à votre sollicitude.

Que l'honorable conseiller, maire de Castelnau, reçoive mes félicitations sincères pour la haute distinction dont il est, aujourd'hui, honoré par le Souverain.

Sous la présidence de S. Exc. le maréchal Canrobert, votre illustre compatriote, cette session ne sera pas moins féconde que ses devancières pour les intérêts du pays.

La loi du 18 juillet 1866, qui élargit les attributions des Conseils généraux est cette année applicable dans toutes ses dispositions; le pouvoir étendu qu'elle vous confère, s'exprimera, j'en suis certain, pour le plus grand profit du département; votre expérience et votre dévouement en sont de sûrs garants.

Le département du Lot supporte, aujourd'hui, 14 centimes extraordinaires. En élevant de 2 à 3 les centimes spéciaux de l'Instruction primaire, et de 5 à 7 ceux des chemins vicinaux, les impositions départementales s'accroîtraient, y compris le centime additionnel qui vient augmenter les ressources du budget ordinaire, de 4 centimes nouveaux, et se porteraient ainsi à 18,

Cette augmentation vous paraîtra, peut-être, bien lourde; aussi j'ai examiné s'il ne serait pas possible de faire face aux exigences de la situation, sans aggraver aussi considérablement les charges des contribuables. J'ai pensé qu'on pourrait réduire à 12 les centimes extraordinaires imposés par les lois des 19 juin 1857 — 14 juin 1859 — 18 juin 1861 et 22 avril 1863. — Cette réduction porterait sur le service des chemins vicinaux qui trouverait une compensation équivalente dans l'augmentation des centimes spéciaux que la loi nouvelle permet d'élever de 5 à 7.

Mes propositions budgétaires sont conçues dans ce sens.

Vous aurez à examiner, Messieurs, cette question bien digne de fixer votre attention. S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur me charge, du reste, de faire à cet égard une étude attentive de concert avec le Conseil général.

La suppression du fonds commun et l'addition d'un centime extraordinaire aux ressources ordinaires du budget offrent au département un avantage qui se traduit par une augmentation de ressources de 29,000 fr. — En effet, les ressources des 1re et 2me sections du budget de 1867 s'élevaient à 387,774 02

Le produit de 25 centimes sur deux contributions et de un centime sur les quatre contributions se porte à 403,896 53

d'où résulte une différence au profit du budget de 1868 de 16,122 51

L'allocation sur les 4 millions de fonds de secours est de 12,877 49

Total égal 29,000 »

L'état des bâtiments départementaux a paru à M. l'Architecte devoir réclamer l'inscription au budget de plusieurs crédits. — Laissez-moi insister particulièrement, Messieurs, sur la nécessité d'exécuter le projet que vous avez admis en principe, d'amélioration de la prison de Gourdon.

Le service des routes impériales et départementales a été confié, il y a quelques mois, à l'honorable M. Lemaire. M. l'Ingénieur en chef a déjà fait de la situation une étude approfondie qu'il soumet à votre appréciation. Les routes départementales, de l'avis de M. l'Ingénieur, réclameraient l'application de mesures presque radicales, les conditions de la construction de ces voies étant des plus défectueuses.

J'ai la satisfaction de faire connaître au Conseil que les dernières formalités préalables à la mise en œuvre pour la construction de l'embranchement du chemin de fer de Libos à Cahors viennent d'être remplies. Il y a lieu d'espérer que les travaux seront très-prochainement entrepris. Les délais pour la livraison de la voie ne seront certainement pas dépassés; tout porte même à penser que nous aurons à remercier la Compagnie de son louable empressement.

Conformément à la délibération prise dans votre dernière session, relativement au projet de construction d'un chemin de fer d'intérêt local de Gramat à Montauban, par Cahors, il a été procédé à une enquête, dans laquelle toutes les communes du département ont été appelées à émettre leur avis.

Une commission instituée par moi a exprimé le désir, à la suite de cette enquête, tout en maintenant le principe, que des études fussent faites sur une direction nouvelle, entre Cahors et St-Denis, par Gourdon. Cette question, Messieurs, vous l'avez reconnu, intéresse à un haut point l'avenir du pays. Vous aurez à décider s'il doit être déferé au vœu de la commission et quelles résolutions doivent être prises quant à la réalisation de la pensée de doter le département d'une voie ferrée d'intérêt local.

De très-importants travaux ont été exécutés ou sont en voie de construction sur le Lot. Les vœux généraux du pays vont recevoir, à cet égard, leur complète réalisation, ainsi que je vous l'avais fait pressentir l'année dernière. Vous avez certainement, Messieurs, accueilli avec un vif sentiment de gratitude le décret du 27 mars dernier qui a accordé la somme de 2 millions

pour l'exécution définitive des travaux projetés. Cette somme sera répartie ainsi :

Pour le départ. de l'Aveyron.. 700,000 » — — du Lot..... 2,100,000 » — — de Lot-et-Gar. 1,200,000 »

J'ai eu l'honneur, au mois d'avril dernier, d'être admis à prier S. M. l'Empereur d'agréer, au nom du département du Lot, l'expression de sa reconnaissance.

Les travaux pourront être terminés en quelques années et la navigation, retrouvant l'importance qu'elle avait avant l'ouverture de la ligne du chemin de fer de Périgueux au Lot et à Agen, ramènera, selon l'expression de M. l'Ingénieur en chef Gros, l'activité de l'industrie du fer dans la vallée du Lot, et celle des exploitations houillères de l'Aveyron.

Nous devons constater la situation favorable des services financiers. Les recouvrements des contributions directes accusent une augmentation de plus de 27,000 fr. Les frais de poursuites ont diminué.

Une élévation de plus de 90,000 fr. s'est produite dans les recettes de l'Enregistrement et des Domaines durant le 1er semestre de 1867, période comparée à celle de 1866. — Un accroissement est également relevé dans le produit des postes. Ce service a obtenu de notables améliorations.

Le service télégraphique présente aussi les meilleurs résultats. Un poste vient d'être établi à Bagnac.

Un état statistique dressé par M. le Directeur de la culture et des magasins des tabacs fait ressortir comme prix de la récolte de 1866 un taux satisfaisant.

Seul, le rendement de Contributions Indirectes a subi une diminution motivée par la cessation d'une livraison exceptionnelle de poudre de mine pour l'établissement du chemin de fer d'Aurillac.

Les travaux communaux ou dans l'intérêt du Culte ont reçu, cette année encore, une grande impulsion. De larges subventions de l'Etat ont encouragé les communes. Je vous propose de maintenir le crédit de 5,000 fr. que vous votez à cet effet.

Le rendement des récoltes n'a pas complètement répondu à nos espérances. On constate sur quelques points l'apparition de l'oïdium, mais il n'est pas possible de reconnaître encore les dommages qu'il pourra causer.

Les bestiaux sont à un prix très élevé. — Une notable augmentation s'est manifestée sur le prix des vins.

La station d'étalons établie à Figeac satisfait en tous points l'administration des Haras. Je suis en instance pour l'établissement d'une station à Cahors.

Notre agriculture a été très honorablement représentée au Concours régional d'Aurillac.

Le département a été cruellement éprouvé au mois de septembre dernier par les inondations. Les propriétaires indigents ou nécessiteux victimes de ce sinistre ont été largement secourus. Des subventions s'élevant dans leur ensemble à 133,561 fr. 60 c. ont été distribuées aux principaux perdants sur le produit de la souscription générale dont le Gouvernement avait pris l'initiative. — La souscription recueillie dans le département du Lot avait produit 12,185 fr. 50 c.

J'ai prononcé des dégrèvements de l'impôt foncier pour une somme de 14,584 fr. 10 c.

L'Etat a accordé pour réparations à la suite du désastre, savoir : aux routes impériales, 4,600 fr.; aux cales d'abordage, 8,400 fr.; pour la rivière du Lot, 36,950 fr.; aux chemins vicinaux, 6,414 fr. 61 c.

Les réparations des routes départementales ont pu être supportées par les ressources ordinaires de 1866.

De nombreux actes de courage et de dévouement durant cette fatale période ont valu à leurs auteurs, sur ma proposition, par M. le Ministre de l'Intérieur, la concession au nom de l'Empereur de médailles d'honneur au nombre de 21; je veux proclamer ici les noms de ces généreux citoyens :

- ARRONDISSEMENT DE CAHORS: Vanel (Pierre), à Cabrerets. Baudet (Bazille), Capoulun (Antoine), Mousset, à St-Vincent-Pons (Thomas), père, Rive-d'Olt. Pons (Eugène), fils, Lafage. ARRONDISSEMENT DE FIGEAC: Trassy (Augustin), Trassy (Joseph), à Gignac. Lacrozille (Charles), Trassy (Etienne), Trassy (Pierre), à Girac. Cépède (Pierre), Oubreirre (Etienne), Noir (Gabriel), Trassy (Blaise), à Prud'homat. ARRONDISSEMENT DE GOURDON: Célébrant (Jean), à Martel. Pagès, à Floirac. Escudé (Jean), Angié (Pierre), à Pinsac. Guillard.

Un système bien entendu de postes télégraphiques, une correspondance active, dès la première annonce de l'inondation, avec les autorités des départements en amont du nôtre, ont permis d'établir, à l'avance, des calculs précis pour la hauteur des eaux du Lot. — C'est ainsi qu'il m'a été possible de prévenir les populations riveraines des dangers qui les menaçaient, et de faciliter les moyens de préserver un grand nombre de récoltes, comme de riches marchandises déposées sur les berges. Je m'occupe, de concert avec M. le Préfet de la Corrèze, de rechercher l'organisation d'un service dans les mêmes conditions sur les bords de la Dordogne. — J'aurai, peut-être, à cet égard, à faire l'année prochaine des propositions au Conseil général.

La classe de 1866 a compris 2,408 inscriptions. En 1865, ce nombre avait été de 2,533; différence en moins, 125.

772 hommes avaient été fournis par le département. Il a été statué par le Conseil de révision sur 1,710 individus.

Les exemptions sont ainsi réparties : Pour infirmités..... 555 } 812 — Autres causes..... 257 }

824 ont été libérés par leur numéro. Il a été prononcé 137 exonérations. — 16 jeunes gens ont été laissés dans leurs foyers à titre de soutien de famille.

Le contingent assigné a été atteint dans tous les cantons. — Les hommes de la classes de 1866 sont généralement bien constitués.

Une simulation d'infirmité a été l'objet de poursuites correctionnelles, et a amené la condamnation de plusieurs individus.

Une loi sur l'Instruction primaire est intervenue le 10 avril 1867. Elle sera féconde en résultats, car elle donnera un développement et un essor nouveau à l'Instruction du peuple, objets des vives sollicitudes du Gouvernement de l'Empereur.

Vous avez voulu, l'année dernière, donner un témoignage de toutes vos sympathies à l'institution des cours d'adultes. — Vous avez pu vous convaincre des services qu'ont rendus et qui sont appelés à rendre ces écoles. Vous voudrez récompenser encore le zèle intelligent des maîtres qui se sont voués avec tant d'abnégation à cette œuvre. Votre présence à la distribution des récompenses sera pour eux un précieux encouragement.

Le nombre des écoles s'est accru de 8. — Il est de 679. Le nombre des élèves qui les fréquentent est de 32,324. — c'est une augmentation de 439.

J'ai prononcé l'admission de 863 nouveaux élèves gratuits. Le nombre total des enfants dont j'ai reconnu les parents ne pouvoir payer la rétribution scolaire est, à ce jour, de 7,580. — Les salles d'asile sont dirigées avec un très louable dévouement.

Le Lycée Impérial de Cahors, tant par sa bonne direction que par la hauteur de ses études, continue à inspirer la plus grande confiance aux parents.

Nos établissements d'assistance publique fonctionnent aussi activement que le permettent leurs ressources. Ils sont efficacement secondés par le zèle du clergé et les efforts de la charité privée. — Le crédit inscrit au budget départemental pour l'extinction de la mendicité n'a pas produit, j'ai le regret de le dire, les résultats recherchés. Je fais appel aux sentiments de bienfaisance qui vous guident, et je vous propose de doter aussi largement que possible les services qui ont pour but de soulager l'infortuné.

L'aggravation des charges qu'imposent les services des aliénés et des enfants assistés appelle une mûre attention.

La moralité publique se maintient généralement bonne.

Les lieux publics et les débits de boissons principalement sont l'objet d'une active surveillance.

Des gratifications au nombre de 18, ont été accordées pour actes de courage. Des médailles d'argent de 2^e classe ont été concédées à MM. Galibert, frère de St-Viateur, instituteur communal, à Bagnac, et Teulet, à Larroque-dés-Arcs, et une de 1^{re} classe à M. Fréjac, sapeur-pompier à Figeac.

C'est toujours avec zèle et dévouement que le corps de la gendarmerie s'acquitte de sa mission protectrice.

Les hommes qui composent les divers corps de sapeurs-pompiers du département ont continué de mériter les éloges de l'administration et la reconnaissance de leurs concitoyens.

MESSIEURS,

Je veux terminer en vous entretenant d'une question qui, à juste titre objet de vos constantes sollicitudes va, par la volonté du Souverain, recevoir sa consécration.

L'Empereur, par sa mémorable lettre du 15 août, a confié à l'éminent ministre de l'Intérieur, M. le marquis de Lavalette, le soin de réunir les éléments d'un projet de loi qui doit assurer dans un délai de dix ans, l'achèvement du réseau des chemins vicinaux de la France.

Vous êtes appelés, Messieurs, à prendre une large part à l'enquête qui s'ouvre en ce moment pour donner satisfaction aux vœux des populations de nos campagnes, toujours si dévouées. Vous voudrez vous associer à cette immense entreprise qui restera une des gloires de ce règne, et vous donnerez tout votre concours à sa réalisation : je sais combien l'Empereur et le Pays ont le droit de compter sur votre patriotisme et votre dévouement.

Cet exposé est écouté avec un vif intérêt. L'impression en est adoptée par le Conseil.

(La suite prochainement.)

BULLETIN

Dans les cercles politiques, on continue à se préoccuper des fêtes qui vont avoir lieu à Lille et auxquelles l'Empereur et l'Impératrice assisteront.

A considérer exactement la situation, l'entrevue de Salzbourg, si elle a eu pour résultat l'alliance immédiate de la France et de l'Autriche, puis l'adhésion prévisionnelle de l'Angleterre, cette entrevue aura servi efficacement la paix en dressant devant les ambitions de la Prusse et de la Russie un obstacle redoutable.

Les journaux prussiens montrent une émotion de plus en plus accentuée au sujet de l'entrevue de Salzbourg. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* prétend que l'alliance austro-française aurait une portée incalculable. Elle ajoute :

« Il nous paraît impossible de considérer les bruits répétés d'entente austro-française comme de nature à maintenir le caractère pacifique de la situation actuelle. Car toute alliance, même purement défensive, provoque naturellement, tôt ou tard, une contre-alliance. »

Nous n'y voyons pas d'inconvénient. Ce qu'il faut, c'est que les Etats ambitieux soient contenus et que les Etats modérateurs soient sur leurs gardes.

Le roi de Prusse est attendu à Bade, le 9 septembre.

L'*Opinion de Florence* annonce que la valeur des biens ecclésiastiques qui vont être mis aux enchères représente 150 millions de francs. Elle ajoute que M. Rattazzi traite avec la Banque nationale pour s'assurer le concours de cet établissement.

Le roi de Danemark a récemment octroyé à

l'Islande une nouvelle constitution. Il y est stipulé que, bien que l'Islande soit déclarée partie inséparable de la monarchie danoise, l'île conservera ses lois et son administration particulières pour toutes les affaires locales.

Les gouverneurs des diverses provinces de l'ancien royaume de Pologne viennent d'interdire de présenter des pétitions dans une autre langue qu'en russe, parce que, disent les ordonnances, cette langue est la seule langue officielle du pays. Les pétitions écrites en polonais ne seront pas examinées.

La presse parisienne se divise en deux camps bien distincts, en ce qui concerne les événements dont l'Espagne est le théâtre. Les uns représentent l'insurrection comme une tentative décidément avortée, les autres la considèrent comme tendant à prendre de formidables développements. Si l'on en croyait ces derniers, les insurgés seraient maîtres de deux places-fortes : Tarragone et Jacca, et la fidélité de l'armée serait ébranlée. Nous nous bornerons à constater que si les dépêches télégraphiques nous font défaut aujourd'hui, les nombreux journaux arrivés ce matin de Madrid abondent en détails qui témoignent, au contraire, non-seulement de l'excellent esprit dont sont animées les troupes aux prises avec les bandes révolutionnaires. Si celles-ci ont pour mot d'ordre de se laisser battre dans toutes les rencontres, elles paraissent s'y conformer avec une étrange ponctualité.

L'incertitude ne peut, d'ailleurs, se prolonger longtemps sur l'état réel de la Péninsule ; sachons donc attendre et garons-nous des propagateurs de fausses nouvelles.

Une correspondance de Perpignan annonce que la loi martiale vient d'être proclamée dans tout le royaume d'Espagne.

Une correspondance de Vera-Cruz apporte le récit de l'entrée de Juarez à Mexico. « La population, dit le *Dangeau républicain*, a offert une couronne d'or au président. » Cette couronne a des taches de sang ineffaçables.

Juarez, répondant à un toast de banquet, a affirmé qu'il « avait rempli son devoir de citoyen. »

Dans cette même allocution, Juarez s'est exprimé ainsi : « Il faut élire avec prudence, avec discernement ; mais, quelque soit l' élu, il faut que tous sachent s'incliner devant la loi, il faut savoir respecter la volonté nationale, il faut être tous le soutien et au besoin le défenseur du gouvernement. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

On lit dans le *Moniteur* du 25 août :

Aujourd'hui, à 11 heures du matin, l'Empereur et l'Impératrice ont reçu les instituteurs présents à Paris et délégués par leurs collègues des départements. L'Empereur, après avoir remercié les instituteurs du dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leurs pénibles et modestes fonctions, les a invités à continuer leurs efforts et à inculper profondément parmi les générations confiées à leurs soins les principes religieux et l'amour de la patrie, sources de toute les vertus publiques et privées.

Ces paroles ont été accueillies par les cris mille fois répétés de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

Depêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Madrid, 24 août.

Le général Manso de Zuniga, commandant une colonne envoyée de Madrid à la rencontre des bandes formées dans l'Aragon par Pierrard et Morones, s'étant mis à la tête de ses soldats pour les attaquer, a été tué dans l'engagement, avec un de ses aides-de-camps. Les troupes ont cependant gardé leurs positions et repris les cadavres.

Ce malheur est au reste, sans influence sur les opérations. Les insurgés ont été forcés de se replier et d'autres colonnes, commandées par les généraux Véga et Solana, les poussent devant elles, vers la frontière de France.

Madrid, 24 août.

480 insurgés, provenant des bandes formées par Eteada et Baldrich, dans le Priorato (province de Barcelone), se sont rendus, avec leurs armes, à Santa Colonna de Queralt.

Correspondance Parisienne.

A propos de la lettre de S. M. l'Empereur et du décret qui l'accompagne, certains journalistes parisiens ont cru décocher au Gouvernement une malice bien terrible lorsqu'ils se sont écriés : *Il n'y a donc en France que des chemins vicinaux !* Cela s'appelle de l'orgueilisme et non de la discussion.

L'achèvement du réseau de nos voies vicinales est une de ces mesures dont aucun esprit sérieux ne peut contester l'importance et l'opportunité ; elle intéresse environ 38,000 communes et ceux-là font preuve, en vérité, de bien peu de patriotisme qui sacrifient si facilement à de puérides rancunes les 3/4 de la population française.

Il n'y a donc que des chemins vicinaux ! Voilà avec quel dédain, ceux qui se prétendent les amis du peuple, accueillent les réformes les plus franchement démocratiques. Nous les surprenons une fois de plus, en flagrant délit d'inconscience et de mauvaise foi. Car ils ne l'ignorent point, la grande mesure annoncée par la lettre du 15 août est surtout une œuvre populaire qui doit donner satisfaction aux besoins les plus impérieux des habitants de nos campagnes. Devant l'Élu du suffrage universel, le plus modeste agriculteur doit avoir les mêmes droits et les mêmes privilèges que le plus riche citoyen. Et les journalistes qui se sont donnés le mot d'ordre et la mission de critiquer ses actes, aimeraient-ils mieux par hasard, qu'il fit prévaloir l'intérêt des castes sur l'intérêt général ? Une semblable politique aurait peut-être pour adeptes quelques égoïstes ambitieux, elle ne trouvera jamais d'assentiment et d'écho dans cette masse intelligente, honnête, dévouée, qui se préoccupe avant tout de la prospérité nationale. Peu lui importe, à elle, ces théories sonores et creuses qui lui promettent des merveilles dans un monde imaginaire, ce qu'elle demande, ce sont des réformes sages et éclairées qui aboutissent directement, sûrement, et sans désordre à la satisfaction des intérêts les plus urgents, des aspirations les plus légitimes. Et parmi ces intérêts est-il de plus grands et de plus sérieux que ceux auxquels se rattachent les dispositions de la lettre impériale ? Amélioration de l'agriculture, échange commode et transport facile de tous les produits, libre et active circulation de la vie commerciale, voilà les bienfaits qu'elle nous assure et il faut avoir, pour les méconnaître, bien peu de clairvoyance ou bien peu de loyauté.

Mais ils n'y regardent pas de si près ceux qui n'obéissent qu'à la consigne de leur petite coterie. Et lorsqu'ils se trouvent en présence d'une œuvre grande et féconde, ils s'efforcent d'en restreindre le caractère et la portée par des plaisanteries telles que celle-ci : *Il n'y a donc en France que des chemins vicinaux !*

Mais, messieurs les Parisiens, il y a aussi de belles routes, de magnifiques voies ferrées destinées surtout à vos agréments, il y a des boulevards bien aérés, bien propres, où vos bottes élégantes n'ont à redouter ni les cailloux ni les éclaboussures. Tout cela n'est-il pas vrai, vous réjouit et vous flatte ? Mais lorsqu'un gouvernement libéral s'efforce de faire pour les besoins les plus pressants des pauvres agriculteurs ce qu'il a fait pour vos plaisirs, vous seriez presque tentés de crier à l'injustice ! Nous ne voulons point qualifier une semblable tactique : elle sera appréciée à sa juste valeur par le simple bon sens de ces populations rurales dont vous trahissez si ouvertement la cause et les intérêts, dans cette exclamation dédaigneuse : *Il n'y a donc en France que des chemins vicinaux !*

Dans les départements de la Somme et de la Loire-Inférieure deux élections viennent d'avoir lieu pour le Conseil général. En voici les résultats :

4^{me} Canton de Nantes, remplacement de M. Ferdinand Favre, M. Damil Lacombe a été élu par 4,258 voix contre 1,469 données à M. Leloup.

Dans le canton d'Étigny (Somme) M. de Morgau, maire de Chaussoy Epegneugny, candidat du gouvernement a été élu par 1,614 voix. M. le baron de St-Aubanet, maire de Coullermalle en a obtenu 1,148 et M. Delflore, 475.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. L. Boniface :

Nous venons de recevoir de Gorée, à la date du 5 août, la nouvelle importante de la mort de Maba, ce fameux marabout qui depuis plusieurs années tenait en haleine les forces françaises et anglaises dans ces parages. Repoussé dernièrement dans son royaume de Rip, il est revenu attaquer notre allié le roi de Sine ; mais, surpris par une violente tornade, il a eu toutes ses poudres mouillées.

« Averti de ce fait, le roi de Sine est tombé à l'improviste sur l'armée de Maba, qui était en train de faire sécher ses munitions et l'a mise en une déroute complète. Maba lui-même a été fait prisonnier et décapité. »

Le roi de Sine, a envoyé sa tête et son pied à Gorée pour bien faire constater sa mort. Il est à présumer que, privées de leur chef, les bandes de Maba se disperseront et laisseront la paix aux tranquilles populations du littoral depuis Gorée jusqu'à la Casamance. »

FRANCE.

Le journal la *France* publie, sous la signature de M. J. Cohen, un article sur « les Etats allemands du Sud : »

« Qu'est-ce que la Bavière, le Wurtemberg et Bade, fait observer M. Cohen, peuvent gagner à s'absorber dans l'hégémonie prussienne ? Ils y perdraient avec leur autorité, tous les éléments de dignité, de prospérité et d'influence que leur indépendance souveraine leur assure. Aujourd'hui, ces Etats jouent un rôle important dans la situation de l'Europe. Ils sont la barrière qui contient des ambitions excessives et le contre-poids qui maintient en grande partie l'équilibre général. »

« Selon qu'ils conserveront leur indépendance ou qu'ils s'assujettiront à la Prusse, la paix générale ou la guerre dépend d'eux et l'on peut croire, sans illusion optimiste, qu'ils hésiteront à assumer sur leur tête une aussi formidable lutte. Si, par malheur, en courant spontanément au-devant de la servitude, ils déchainaient en Europe le fléau de la guerre, n'en seraient-ils pas infailliblement les premières victimes, et leur territoire ne serait-il pas le premier théâtre de la lutte ? »

Le *Journal des Débats* continue à signaler et à critiquer, avec une juste sévérité, le système qui tend à la russification complète de la Pologne :

« Les gouverneurs de Lublin et de Plock, lisons-nous dans cette feuille, viennent de publier une ordonnance qui défend aux Polonais, sous les peines les plus sévères, de présenter des pétitions rédigées dans une langue autre que la langue russe, la seule officielle. »

« Déjà dans la plupart des écoles de Pologne l'usage de la langue nationale est interdit ou rigoureusement restreint. On veut forcer les Polonais à parler russe pour les amener à penser en russes, à oublier l'idiome et les sentiments de leur patrie. Vaine tentative ! Les Polonais sauront montrer, conformément au mot célèbre de Tacite, qu'il est plus facile, quand on le veut, de se taire que d'oublier. Le droit de pétition restera entre leurs mains une arme muette, tant qu'on voudra les former à en user pour désapprendre la langue nationale. »

MONDE.

Laissons parler le *Monde* sur ce triste et même sujet :

« Quelques années plus tôt, pendant la guerre de Crimée, ou quelques années plus tard, quand éclatera un de ces orages politiques qui nous menacent de quatre coins de l'horizon, la révolution polonaise aurait vraisemblablement réussi. Il ne lui a manqué que de venir à son heure et de se rattacher aux intérêts d'une grande puissance résolue à tirer l'épée ; elle a compté sur la justice de sa cause pour lui valoir des amis. Ce n'était point assez : elle a été vaincue et noyée dans le sang. Aujourd'hui la Russie s'acharne sur les débris de sa victime ; elle lui envie jusqu'aux biens qu'on laisse à l'esclave dans son cachot, jusqu'aux consolations dernières d'un mourant : le droit de parler dans sa langue et de prier selon sa foi. »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

L'Empereur a travaillé une longue partie du jour avec les ministres et d'autres hauts fonctionnaires de l'Etat. Tous les ministres, à l'exception de M. Rouher, sont venus à Paris pour recevoir S. M. à son retour d'Allemagne.

Il y avait foule aujourd'hui à l'église saint Thomas-d'Acquin pour assister aux funérailles du célèbre docteur Velpeau. Le chœur était occupé par des députations de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine, des Facultés. De tous côtés on pouvait voir les illustrations de notre pays dans les sciences.

La mort de cet homme remarquable à tant de titres, a causé autant de douleur que d'étonnement. Rien ne la faisait soupçonner. Il y a peu de jours encore, il assistait à la séance de l'Académie des sciences : il y prenait la parole. Il a succombé, paraît-il ; à une inflammation de la vessie dont on n'a pu arrêter à temps les effrayants progrès. Né à Briche, petite commune des environs de Tours, le 18 mai 1795, M. Velpeau n'était âgé que de soixante-treize ans.

Le *Mémorial diplomatique* confirme, dans les termes suivants, deux nouvelles par nous données il y a quelques jours :

« Le voyage à Paris de l'empereur d'Autriche est fixé aux premiers jours du mois d'octobre prochain. »

« Les restes du duc de Reichstadt seront restitués au gouvernement français. »

On a beaucoup remarqué à Wiesbaden la visite faite par le roi de Prusse au duc d'Aumale et au prince de Joinville.

Un journal de Paris annonce que les troupes de châlons, après leur départ du camp, le 1^{er} septembre, seront réparties dans les garnisons des départements du Nord et de l'Est.

On écrit de Bruxelles que les médecins constatent une amélioration sensible dans l'état de l'impératrice Charlotte. Depuis quelques jours, S. M. a repris les pinceaux qu'elle manie assez habilement, et elle achève une vue du parc de Tervueren. Son époux s'y promène à cheval avec quelques cavaliers mexicains. A part le mérite artistique, cette œuvre sera considérée un jour comme une véritable curiosité historique.

A l'occasion de l'insuccès de l'attentat du 6 juin, M. Ginsbourg, banquier russe a consacré une somme de 40,000 fr. à l'achat d'une rente dont les arrérages doivent être consacrés à l'entretien de 4 bourses d'internes, pour quatre filles d'ouvriers, à l'école primaire supérieure de jeunes filles de Paris.

Pour extrait : A. Laytou.

LES INSTITUTEURS PRIMAIRES

A BILLANCOURT.

D'après ce qu'on nous mande, les instituteurs délégués comme visiteurs de l'Exposition, ou qui se sont donné à eux-mêmes cette mission utile et agréable, ne perdent pas leurs temps à Paris. Une semaine pour voir et apprécier tant de choses, c'est peu. Il faudrait des jours, de soixante-douze heures.

Après le Champ-de-Mars et ses merveilles, Billancourt et ses curiosités. Songez que les deux tiers au moins des instituteurs primaires appartiennent aux campagnes !... Ils ont pour les piloter des personnages d'ordre supérieur : tantôt des ingénieurs ou des généraux, tantôt des conseillers d'Etat ou des ministres. Encore une preuve de l'intérêt que le gouvernement de l'Empereur porte à l'instruction populaire et à ceux qui la dispensent avec talent et courage !...

Donc, jeudi, huit cents instituteurs sont allés visiter Billancourt en compagnie de M. Duruy, ministre de l'instruction publique et de M. de Forcade de La Roquette, ministre du commerce et de l'agriculture. Ça été, on peut le dire, une journée bien employée. Le *Moniteur* en rend ainsi compte :

« Parmi les cinq mille instruments agricoles exposés, ceux qui ont de plus attiré l'attention de Leurs Excellences, sont : L'installation d'appareils de laiterie de M. Gérard, l'exposition des ciments, les spécimens de drainage, l'installation très agréable et très instructive de M. Pinet, (machines à battre et spécimens d'ateliers agricoles, de menuiserie de charbonnage, de maréchalerie, de serrurerie et autres), les charnues et machines à battre anglaises, particulièrement celles de MM. Boursion et Sims; les barattes atmosphériques, le nettoyage de grains de M. Josse, le serpent à eau chaude de M. Pelher jeune, la décorative de M. Maître (Joseph), l'appareil de M. Hugon, pour la carbonisation du bois, l'exposition horticole et arboricole de MM. Baltet de Troyes, les pépinières, les spécimens de culture des vignes et la culture des tabacs.

Après avoir terminé cette visite, les ministres ont adressé quelques paroles aux instituteurs : M. de Forcade de La Roquette les a engagés à devenir de plus en plus, dans leurs communes respectives, d'utiles propagateurs des bons procédés de culture. Les ministres ont salué à leur départ des cris énergiques et plusieurs fois répétés de *Vive l'Empereur!*

Les instituteurs se sont répandus ensuite dans tous les points de l'île de Billancourt, et jusqu'à une heure fort avancée ils n'ont cessé d'étudier avec soin tous les détails de l'exposition agricole. »

Qui est-ce qui profitera de cette utile excursion ? Les maîtres aujourd'hui, bientôt les élèves, et en fin de compte la population rurale. C'est pourquoi nous voudrions que le plus grand nombre possible d'instituteurs communaux fût mis à même de visiter l'Exposition. Quand il en coûterait bien une centaine de francs à la commune et aux pères de famille ? Est-ce qu'ils ne doivent pas cette satisfaction au fonctionnaire qui se dévoue à l'instruction, à la moralisation de leurs enfants !...

Pour extrait : A. Layton.

AVIS AUX VIGNERONS

PROJET DE CONCOURS VITICOLE.

Le soleil caniculaire, qui pourrait être moins ardent, vient en aide à Jean Raisin. Heureusement que la paille est feuille et la terre humectée. Quinze jours comme cela et l'on vendragera de bonne heure, et les grappes se mettront au fruit.

Moment propice pour annoncer qu'un « concours viticole » se prépare dans la Côte-d'Or. Il y en aura sans doute ailleurs aussi : en Bordelais, en Languedoc, en Dauphiné, dans le pays de Cher et de Loire. La fête bourgogne sera des plus riches, naturellement. Il y sera décerné des prix :

1° Aux propriétaires d'exploitations les mieux cultivées, dont les celliers seront les mieux tenus, un premier prix de 200 fr., un second prix de 100 fr. et 100 fr. aux aides et vigneronnes des exploitations primées.

2° Quatre médailles d'argent et de bronze (instruments et ouvrages de viticulture) à ceux qui exposeront six ceps coupés, chargés des plus belles grappes de raisin.

Quatre médailles de bronze valant 100 fr. à ceux qui exposeront les plus belles collections de raisins de vignes cultivés dans le département.

3° Pour les meilleurs instruments de viticulture et de vinification : huit médailles, livres, tasses de dégustation, etc.

4° Prix divers pour les produits accessoires de la viticulture : vinaigres, eaux-de-vie, tartres, procédés de conservation des vins, etc.

5° Prix pour les concours imprévus.

Nous n'avons pas analysé, nous avons copié le programme de la Côte-d'Or. C'est un modèle. Nos propriétaires viticoles n'ont qu'à s'en inspirer. Aucun obstacle. L'administration favorisera ce concours qui intéresse l'une de nos plus riches industries terriennes. On a fait le vin « à la diable » trop longtemps. Cela tenait à divers motifs, dont le principal était la difficulté d'exportation. Maintenant, le fût de vin

et le sac de blé voyage de compagnie sur tous les points de la France, même à l'étranger, où on les accueille bien. Pourvu qu'ils aient bonne santé, c'est-à-dire qu'on les ait mis dans le cas de braver le changement de climat et les secousses du voyage.

C'est pour aider à ses soins fructueux que les concours viticoles sont surtout institués. Qu'il y en ait donc dans tous les pays où le bois tortu, qu'on jetait au feu naguère, redevient source de provende. Ayons de bons plants, veillons à la cueillette et au cuvage, la vigne vaudra bientôt le champ et la prairie. Surtout si, comme il est équitable et opportun, on la dégage des sujétions onéreuses dont elle est grevée.

Mais il ne s'agit pas de lanterner. Il faut que quelque'un se mette à la tête du concours. Si tout le monde se fie aux voisins, cette année passera comme les autres sans progrès ni profit. Le conseil général ne demandera pas mieux que de subventionner l'entreprise viticole. Qu'on dresse une pétition ; nous lui donnerons dans nos colonnes la place qu'il lui appartient : La meilleure !...

NOUVELLES DES HALLES ET MARCHÉS.

Les avis télégraphiques des marchés tenus samedi dans les départements, signalent plus d'hésitation que d'entrain sur les transactions en grains ou farines. Cependant la fermeté domine, il y a même persistance de la hausse sur un certain nombre de places.

Les dépêches du marché anglais inclinent à la baisse, notamment pour le froment vieux, qui est coté de 75 c. à 1 fr. (par 2 hectol. 1/2) au-dessous du nouveau.

Tandis que certains journaux présentent l'Espagne comme exceptionnellement favorisée cette année à l'égard des céréales, voici qu'un décret de la reine Isabelle autorise l'entrée des blés, pendant quatre mois, par les ports de la Méditerranée et des îles Baléares. Les blés payeront un droit de 10 c. par hectol. Les froments payeront un droit de 1 fr. sous pavillon étranger et de 20 cent. sous pavillon espagnol.

Pour extrait : A. LAYTON.

Chronique locale.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
1	Diman	s Gilles	
2	Lundi	s Etienne.	Cahors, Frayssinet-le-Gelat, Aynac, Rouquayroux.
3	Mard	s Maurillon.	Fontanes, Baynac, Frayssinet.
4	Mercur	s Rose Viter.	Concois, Puy-l'Evêque, Capdenac, Souceyrac.

P. Q. le 7, à 7 h. 18 m. du matin.
 P. L. le 15, à 10 h. 47 m. du matin.
 D. Q. le 22, à 9 h. 34 m. du soir.
 N. L. le 29, à 1 h. 14 m. du soir.

Monsieur le Préfet du Lot et M^{me} de Pebeyre recevront ce soir, Mercredi, 28 Août.

Le maréchal Canrobert, président du Conseil général du Lot, est arrivé dans notre ville lundi dernier, 26.

S. Exc., sur l'invitation de M. le Préfet, est descendue à l'hôtel de la Préfecture, où elle a reçu, hier, à une heure, les autorités, les fonctionnaires des diverses administrations, et les officiers de la garnison.

Le Conseil général du département du Lot a voté à l'Empereur l'Adresse suivante :

« SIRE,
 « Le Conseil général du département du Lot dépose au pied du Trône l'expression de sa profonde gratitude pour l'initiative prise par Votre Majesté en faveur de l'achèvement du réseau des chemins vicinaux.
 « Les populations de nos campagnes sont profondément reconnaissantes de cette nouvelle marque de Votre auguste sollicitude, et elles continueront à y répondre par leur dévouement et leur fidélité.
 « Cahors, le 27 août 1867. »

Par arrêté, préfectoral du 24 août 1867, M. Galerie (Pierre), conseiller municipal, a été nommé maire de la commune de Glanes, en remplacement de M. Charlat, démissionnaire.

Un autre arrêté du même jour appelle M. Lafon (Justin), également conseiller municipal, aux fonctions d'adjoint au maire de ladite commune.

M. le Préfet du Lot a fait adresser des éloges au nom de l'administration au sieur Caminade (Jean), fils, de Vers, pour avoir sauvé, dans la journée du 21 juillet dernier, la jeune Maria Espéret, de la même commune, qui était en danger de se noyer dans le canal du Moulin de M. Salgues.

Par décision de Mgr :
 M. l'abbé Delpech a été nommé vicaire de Vayrac.
 M. l'abbé Vermande a été nommé vicaire de Montvalent.

M. le général Plombin a été nommé au commandement des subdivisions du Lot et de Tarn-et-Garonne.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

CONCOURS MUSICAL DE PARIS.

Mercredi 11 h. 50.

Lecture à vue. — *Orphéon de Cahors*, 3^e prix : médaille d'argent, à l'unanimité.
 Le Concours continue.

3 h. 25.

Concours national. — 1^{re} Division.

Orphéon de Cahors 1^{er} prix ex-æquo avec Nancy. *Félicitations du jury.*

Une boucle d'oreille, trouvée à Mercuès, le jour de la frairie de cette commune, par le sieur Raynal (Auguste), cultivateur à Cessac, a été déposée au bureau de police de Cahors où elle pourra être réclamée.

M. le commissaire de police tient également à la disposition du réclamant, une pièce d'or trouvée lundi, sur la voie publique, par M^{me} veuve Grelet.

INSTITUTION VALETTE

MAISON HENRI IV

A CAHORS

Depuis le 25 août, l'Etablissement est ouvert aux élèves que les parents désirent faire travailler pendant les vacances. Il y a un cours de révision pour la préparation aux baccalauréats.

La Compagnie d'Orléans organise un nouveau train de plaisir de Toulouse sur Paris.

Départ, le mardi 3 septembre, à 11 heures 30 minutes du matin.

Départ de Paris, le vendredi 13 septembre, à 1 heure 10 m. du soir.

DISTRIBUTION DES PRIX

Aux élèves de l'Ecole Chrétienne de Puy-l'Evêque.

Le 22 de ce mois, une assemblée nombreuse et choisie remplissait l'enceinte de l'ancienne Eglise des Capucins de Puy-l'Evêque, décorée avec goût et simplicité pour la circonstance. C'était le jour des prix ; pour la première fois les maîtres de la nouvelle Ecole Chrétienne, fondée à la satisfaction de la majeure partie de notre intelligente population, allaient distribuer les récompenses dues au travail de leurs jeunes élèves. Une exposition variée de dessins linéaires et lavés d'après nature, et autres compositions graphiques témoignaient, dans la salle même de leurs exercices, des progrès réalisés, des bons résultats obtenus. L'un d'eux a lu d'une voix émue une adresse pleine de gratitude et d'effusion en l'honneur de nos premiers magistrats et des autres fondateurs de cette œuvre féconde et moralisatrice. Des dialogues rendus avec esprit, des morceaux de chant bien exécutés, des scènes et des chansonnettes comiques, pétillantes de verve, ont vivement intéressé l'assistance. Chacun s'est convaincu que la direction spécialement religieuse, base essentielle de l'enseignement des Frères des Ecoles Chrétiennes, ne nuisait en rien aux autres branches de l'Instruction primaire, et marchait de pair avec les arts et les agréments qui en ressortent.

M. Delpech, curé de Puy-l'Evêque, a développé dans un discours empreint de tout le charme et de l'autorité de sa parole les caractères de ce double enseignement. La distribution a ensuite commencé : Le prix d'honneur, magnifique volume dû à la munificence de M. le Préfet du Lot et gage de sa haute satisfaction, a été décerné à l'élève Lacoste (Etienne), sujet vraiment distingué, digne de tout encouragement. M. le Maire, M. le Juge de Paix, M. le curé, M. le vicaire, M. Pélassié, membre du Conseil municipal, avaient aussi fait don des premiers prix pour les principales spécialités. Ils ont été remportés par les jeunes Lacoste, Taule (Louis) et Mirambel (Jean).

Cette fête de famille s'est terminée par une improvisation éloquentes de M. Mercié, maire de Puy-l'Evêque, qui présidait la solennité. Ce magistrat a rendu justice en termes pleins d'effusion en son nom comme en celui de ses administrés, au zèle et au dévouement du digne Frère directeur. Il l'a cordialement félicité de la bonne impulsion donnée à son école par des progrès aussi visibles et que la malignité même serait impuissante à contester.

On nous écrit de Vayrac :
 Le battage des blés s'est opéré dans notre localité par un beau temps.

Le faible rendement des céréales ne justifie que trop l'apparence que nous donnait la récolte avant la moisson.

Mais par contre, les récoltes d'été favorisées par une température presque exceptionnelle, sont fort belles.

Aussi le maïs, les haricots, le sarrasin sont magnifiques ; le chanvre ne laisse rien à désirer, les tabacs se présentent bien. Les travaux préparatoires pour les prochaines semences, commencent à se faire par un beau temps.

Ainsi il y a lieu d'espérer que la réussite des récoltes pendantes atténuera le faible rendement des blés d'hiver.

La distribution des prix de la pension Clavel, à Vayrac, a eu lieu le 22 août, au milieu d'une grande assemblée d'ecclésiastiques, de notables de l'endroit et de parents. Malheureusement la fête a été contrariée par la pluie.

Parmi les lauréats les plus souvent nommés, nous avons remarqué : MM. Bournazel (François), de Vayrac, 6^e prix ; Naville (Marius), 7^e prix ; Briat (Antoine), 6^e prix ; Lherbès (Louis), de Turenne, 4^e prix ; Garrigue, 8^e prix ; Bonneval (Paul), 7^e prix ; Roche (Firmin), de Pinsac, 7^e prix ; Vigne, de Cavagnac, 4^e prix ; Moulin (Henri) ; Fouché (Antoine), etc., etc.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

24 août	Grégoire (Anne-Hélène), au Pont-Neuf.
25	Laucou (Jeanne), Cul-de-sac Auguste.
26	Bonneville (Germaine), rue du Coin-de-Lastie.
27	Pergot (Françoise-Antoinette), faubourg Labarre.

Mariages.

24	Alibert (François), patron de bateaux, à Douelle et Perboire (Marie).
----	---

Décès.

25	Didié (François), laubergiste, 75 ans, rue du Tapis-Vert.
25	Jeanette, 67 ans, hospice.
26	Raynal (Rose), 32 ans, sœur de St-Vincent de Paul, hospice.
26	Rigal (Jean), 40 ans, à St-Henri.
27	Moliné (Louise), 9 mois, à St-Georges.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 25 août 1867.

8 versements dont 1 nouveau 812 00
 4 remboursements dont 2 pour solde 928 66

Pour la chronique locale : A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :
 Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Samedi prochain 31 Août

(Surveillance et concours de l'autorité)

Tirage Loterie Municipale

VILLE DE CHATEAUXROUX.

Grandes loteries autorisées.

Adressez (mandat-poste ou timbre poste) au Directeur du Bureau Exactitude, 68, r. Rivoli, Paris, cinq francs, et on recevra par retour du courrier, VINGT BILLETS assortis pour 503 lots, compris 3 gros lots de 100,000 — 100,000 et 150,000 francs.

350,000 francs de Gros Lots

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à Paris.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 24 août 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — La ville de Salzburg, Courrier des bords du Rhin. — Escobedo. — L'insurrection crétoise. — Catastrophe de la rue Ste-Eulalie, à Bordeaux. — Martial Scandoe, nouvelle (suite). — Exposition universelle : La Musique à l'Exposition ; — le Jardin réservé ; — les Colonies françaises. — Shakespeare (suite et fin). — Le Chemin de fer de Vitre à Fougeres. — Hymne national autrichien. — Revue littéraire. — Curiosités de la statistique. — Statue de M. de Morny.

Gravures : Vue de Salzburg. — Embarquement de femmes et d'enfants crétois à Suia. — Mexique : Escobedo, général en chef des troupes mexicaines. — Bordeaux : Explosion du magasin de pétrole, situé sur le cours Napoléon. — Exposition universelle : vue prise dans le jardin réservé. — Le chemin de fer de Vitre à Fougeres (4 grav.). — Hymne national autrichien. — Statue de M. de Morny, inaugurée à Deauville. — Echecs. — Rebus.

La Chasse illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que *l'Illustration* ou *la Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses recits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous

ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'Administration.

Sommaire du n° 12. — Le concours des beaux-arts; Jules Vallès — Grand-Mère; A. Brun. — Le Camelot; E. Léautay. — L'homme qui a des opinions; A. Fermé. — Léonidas Requin; A. Garnier. — Révelations sur le Danté; A. de Stamin.

Bureaux: Rue Richelieu, 79

LE TOUR DU MONDE
Sommaire de la 399^e livraison

Voyage de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique, à travers l'Amérique du Sud, par M. Paul Marcoy, 1848-1860. — Texte et dessins inédits.

Revue Libérale

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, FINANCIÈRE.

Sommaire de la 9^e liv.

L'Amérique Britannique
La petite presse et M. H. Rochefort
La famille du romancier
Louveciennes et Marly
Le réveil, (poésie)
Songe d'opium, (poésie)
Sur la nature de l'homme et des sociétés humaines S et F.
Les beaux-arts à l'exposition — Les étrangers —
L'île de Cuba — portie orientale
Variétés
Chronique politique
La quinzaine
Bureaux: 31, rue de Provence, Paris.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN.

DÉPARTEMENT DU LOT.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

Par arrêt de contumace rendu par la Cour d'assises du département du Lot, en date du 23 août 1867,

Le nommé Carriol, Victor, âgé de 43 ans, profession de ex-notaire, né à Cahors (Lot) domicilié au Cahors, déclaré coupable d'un grand nombre d'abus de confiance et d'un faux en écriture authentique et publique, en sa qualité de notaire a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité, à 3 000 francs d'amende et aux frais. Il a été ordonné en outre qu'extraît du présent arrêt serait dans les huit jours inséré dans le Journal du Lot, en vertu des articles 408, 146, 148, 164, 36 du code Pénal, 365, 368 et 472 du code d'Instruction criminelle.

Vu par nous
Procureur impérial près le Tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

Le Substitut,
G. PRÉSTAT.

Pour extrait conforme délivré à la requête de Monsieur le Procureur Impérial. Conformément à l'article 72 du Code d'Instruction criminelle.

Pour le Greffier en chef du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors:

Le Greffier-Commis assermenté,
ANDRIEU.

REVÉLATION DE LA DAME FRIGARD

Nous lisons dans la Gazette des tribunaux: Plusieurs journaux parlent de révélations qui auraient été faites par la femme Frigard depuis sa condamnation. Nous avons voulu, avant de publier ces détails, qui étaient parvenus à notre connaissance, attendre que ces révélations se fussent précisées avec un caractère de certitude qui permit de les considérer comme l'expression de la vérité.

Voici les faits dont nous pouvons garantir l'exactitude:

Nous avons dit quelle avait été l'attitude de la femme Frigard après sa condamnation. Le jour où expirait le délai pour le pourvoi en cassation, elle fut interpellée de nouveau sur son intention. « Je m'incline devant les décisions de la justice, dit-elle, et je désire que cet exemple de soumission à la loi soit imité par tout le monde. »

Pendant les derniers jours des débats, la femme Frigard avait déclaré à quelques-unes de ses compagnes de captivité que, si elle était condamnée, on ne la garderait pas longtemps. Ces paroles avaient fait croire à la pensée d'un suicide, et après l'arrêt de condamnation, la femme Frigard avait été soumise à des mesures toutes spéciales de surveillance. Elle s'en plaignait assez vivement, en donnant l'assurance qu'elle n'avait pas la pensée d'attenter à ses jours. « J'ai fait, disait-elle, des études profondes sur le magnétisme et le spiritisme; j'ai été souvent en communication avec des âmes de suicidés, je sais quelles sont les souffrances et tortures qu'ils éprouvent, et je ne m'exposerais jamais à un aussi redoutable châ-timent. »

Après avoir déclaré que son intention n'était pas de se pourvoir en cassation, elle a demandé à voir son mari afin de lui donner les instructions dont il avait besoin pour son commerce. Comme on lui demandait si elle désirait aussi voir ses enfants: « Non, a-t-elle dit après un moment d'hésitation, je suis retranchée du monde, je dois vivre séparée de mes enfants, mieux vaut que la séparation commence de suite. » — Ces jours derniers, la condamnée qui était devenue plus silencieuse et plus méditative, fit appeler M. le Procureur impérial.

Elle commença par déclarer que les reçus présentés au comptoir d'escompte étaient faux, mais elle ajouta qu'elle n'était pas l'auteur des faux, que le faussaire était Williams, dont elle persiste à soutenir l'existence, ajoutant que ces reçus lui avaient été remis par Williams, qu'elle en avait fait sciemment usage et qu'elle avait partagé avec lui les sommes remises par le comptoir d'escompte.

Après ce dernier aveu, et comme faisant un effort sur elle-même, elle ajouta que le jury ne s'était pas trompé et qu'elle avait donné la mort à M^{me} Mertens, mais elle ajouta qu'elle n'avait pas donné la mort par strangulation, qu'elle avait en sa possession un flacon d'acide prussique, et que M^{me} Mertens, se plaignant de l'extrême chaleur, elle lui avait présenté le flacon comme un flacon de sels, et que M^{me}

Mertens était tombée comme foudroyée. — Il paraît que les constatations faites sur la situation du cadavre ne permettent pas d'accepter cette version d'une mort subite avec une chute sur le sol; les hommes de l'art auraient déjà donné leur avis sur ce point. Il est donc permis de douter que les détails donnés par la condamnée sur la manière dont elle a administré le poison ou le narcotique, soient complètement exacts.

Un journal annonce qu'il a été trouvé près du cadavre un flacon, et qu'il est à regretter que ce détail ait été négligé par l'instruction. C'est là une erreur.

Il a été, en effet, trouvé, à plus de trois mètres du cadavre, un morceau de verre, paraissant être le débris d'un petit flacon. Cette découverte n'a pas été négligée. On a fait raclez le gazon dans un rayon de plus de cinq cents mètres pour rechercher si d'autres débris ne se retrouveraient pas. On a retrouvé à l'aide de ces recherches, plusieurs autres débris de verre qui n'ont pas permis cependant de reconstituer le flacon dans son entier. Ces débris ont été soumis à une analyse chimique qui n'a produit aucun résultat.

Nous avons dit plus haut que la femme Frigard persistait à soutenir que Williams n'était pas un personnage imaginaire et qu'il avait joué un rôle actif dans ses rapports avec M^{me} Mertens. Elle a fait à cet égard une révélation qui n'est pas une des assertions les moins étranges qu'elle ait jetées dans le cours de ses déclarations.

En faisant connaître l'état de grossesse dans lequel elle se trouve en ce moment, la femme Frigard a ajouté que Williams avait abusé d'elle par violence et qu'il était l'auteur de sa grossesse.

Après comme avant ses révélations, la condamnée a toujours conservé le même calme, la même impassibilité.

On nous écrit de Paris à la Gironde:

Un savant micrographe, le docteur Guirette, en analysant la vapeur d'eau exhalée par les personnes malades de la coqueluche, y a trouvé un grand nombre d'infusoires, à la présence desquelles il attribue l'origine de cette affection des voies respiratoires. Le docteur Guirette a dit aussi que la variole, la scarlatine la fièvre typhoïde auraient pour point de départ l'invasion de l'organisme par des infusoires petits. Je vous cite, seulement à titre de curiosité, cette théorie scientifique qui a été déjà fort souvent émise sans avoir encore été adoptée par nos savants, malgré toute sa plausibilité. Un autre médecin, M. Resigny, de Versailles, a adressé à l'Académie des sciences un mémoire d'où il résulte que la quantité d'ozone répandue dans l'atmosphère paraît atteindre son maximum quand une bourrasque s'approche de nous.

Avis aux pêcheurs à la ligne. — Nous trouvons dans l'Indépendant, de St-Omer, le secret d'une recette qui va causer, parmi les

Nemrods du goujon, de l'ablette et du barbillon, autant d'émotion que de joie.

Nous la livrons sans garanties: Une pomme de terre cuite dans un jus gras; — la pomme de terre cuite, la retirer et la mêler avec de la mie de pain; — pétrir ensuite le tout et avoir soin que la pâte ne soit ni trop molle ni trop dure; ne pas oublier, quand la pâte a été ainsi travaillée, d'y mettre un verre d'anis et pétrir de nouveau. Avec une pareille amorce, les poissons mordent à tous les hameçons.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Dambert avoué à Gourdon.

La vente des immeubles de Marie-Anne, Bach, limonadière, aura lieu le 16 septembre, à 11 heures du matin, au tribunal de Gourdon. Mise à prix: 1000 fr.

Les créanciers de la faillite, du sieur Jean-François, Fontan, sont invités à se rendre, le 29 août courant, au tribunal de Gourdon, pour la vérification et l'affirmation de leurs créances.

(Extrait du Gourdonnais, du 22 août).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Vival, avoué à Figeac.

Le 1^{er} octobre prochain, au tribunal de Figeac, aura lieu la vente des biens, de Jean-Baptiste Gallié, domicilié à Sabrazat, commune de Ruyres. Mises à prix: 1^{er} lot 100 fr., 2^e lot 20 fr.

Même étude.

Le 22 septembre prochain, par devant M^e Chevalier, notaire à Cardillac, aura lieu la vente des biens dépendant, de la succession de Jean-Louis, Gouget. Mises à prix: 1^{er} lot 120 fr., 2^e lot 500 fr., 3^e lot 300 fr.

Etude de M^e Bru, huissier.

Par acte enregistré passé devant M^e Sirieys, notaire à Figeac, Zéphirin Lazare, de Villefranche d'Aveyron, a fait vente au profit de Jean Salès, et sa femme Pauline Vialat, d'une portion de maison et d'un patus; moyennant 600 fr. Copie de cet acte, a été déposée au greffe du tribunal, et ce dépôt a été signifié à la dame Philippine Sagnes, épouse de Zéphirin Lazare, et à M. le Procureur impérial de Figeac.

(Extrait de l'Echo du Quercy, du 24 août).

Suivant acte passé devant M^e Coussieu, notaire à Figeac, madame Fanny Froment, à vendu au profit des sieurs François Marcellac, et Félix Dournes, deux prés, moyennant la somme de 10,000 fr. Copie de ce contrat, a été déposée au greffe du tribunal de Figeac, et ce dépôt a été signifié à M^{me} Louisa de Laconterie, à M^{me} Fanny Froment, et à M. le Procureur impérial de Figeac.

(Extrait du Mémorial du 22 août).

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

Rédacteur en chef: AUGUSTE VITU

Bureaux: 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris
ABONNEMENT D'UN AN
51 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

LISTE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS QUI FIGURENT DANS L'ANNUAIRE DE 1867 (*)

PARIS

Gaud, fabricant d'instruments agricoles à Juvisy-sur-Orge, près Paris.
Lacroix, fabricant de semelles de santé, 72-74, passage Choiseul.
Hermann-Lachapelle et Glover, constructeurs de machines, 144, rue du Faubourg Poissonnière.
Luneau, fabricant de presses à copier, 2-4, rue Vauvillers.
Lachapelle (M^{me}) maîtresse sage-femme, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries)
Richard, orfèvre, 33, faubourg St-Martin.
Thiery (A.) fournisseur des sapeurs-pompiers, 70, rue de Bondy.

BORDEAUX

Louit Frères et C^e, fabricants de chocolats.

TOULOUSE

Huc (Jules), marchand de nouveautés, 32, rue des Marchands.

AGEN

Jaille (Al.) fabricant d'engrais agénais.

DÉPARTEMENT DU LOT
CAHORS

Alix (P.) marchand de nouveautés, rue de la Mairie.
Aymerie, marchand de chaussures, boulevard Sud.
Belmont, fils, tapissier.
Blanc (G.) marchand de nouveautés, rue de la Préfecture.
Burgalières (J.) négociant, place au Bois.
Bourgeois, marchand tailleur, boulevard Sud.
Bès (Guillaume), entrepreneur charpentier, quai Ségur-d'Aguesseau.
Bouyssou (J.) bijoutier-fabricant, rue de la Mairie.
Capmas, tapissier.
Calmon, sculpteur, boulevard Nord.
Castanet, lithographe, boulevard Sud.
Crayssac, libraire, rue de la Mairie.
Conté (Urban), teinturier cardeur, place St-Laurent.
Delrieu (Leon), arquetubier, march. quincailler, en face la Mairie.
Delpérier (A.), tapissier, galerie Fontenille.

Duc (fils), pharmacien, rue Fénélon.
Dulac, pharmacien, rue du Lycée.
Eulpech et Pasquet, liquoristes, rue de la Préfecture.
Belsol, ferblantier-lampiste, place au Bois.
Féroux et C^e, liquoristes, rue du Portail-au-Vent.
Férand et fils, négociants, a Cabessut.
Fihol (J.) fils, marchand de nouveautés, place du Marché.
Foissac, marchand tailleur, rue de la Préfecture.
Girardeau, Honoré, photographe, boulevard Sud.
Greil, marchand de confectons, rue Fénélon.
Godeau, pharmacien, boulevard Sud.
Lubin, Coiffeur-parfumeur, rue de la Préfecture.
Lepetit (E.) épicerie droguiste.
Lacroix (E.) marchand de parapluies, place du marché.
Laur (N.-B.) marchand de toiles.
Layton (A.) imprimeur, rue de la Mairie.
Lourmet, chaudronnier, rue Fénélon.
Mandell, freres, bijoutiers, boulevard Nord.
Milhet, teinturier-dégraisseur, quai Ségur.
Michelet, marchand de toiles, rue du Portail-au-Vent.
Malirat, coiffeur-parfumeur, boulevard Nord.
Massalio, arquetubier, galerie Fontenille.
Muzellé, fabricant de cierges, rue du pont Valentré.
Pinel, bijoutier-horloger, place du Marché.
Ramondou, serrurier-forgeron, quai Ségur.
Rivière, tapissier, galerie Fontenille.
Ruffin, ferblantier-lampiste, place du Marché.
Sabrie, tailleur, rue de la Mairie.
Sambin et Besançon, fondeurs, faubourg St-Georges.
Tulle, jeune, horloger, boulevard Sud.
Vincens, pépiniériste-horticulteur, rue de l'évêché.

GOURDON

Cabanès (Théodore), pharmacien, sur le tour de ville.
Lacambre, libraire, photographe, faubourg Ste-Claire.

SALVIAC

Baldy et fils, fabricants d'horloges.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors: 4 h. du soir.
Départ d'Assier: 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

8^{ME} ANNÉE. INSTITUTION 8^{ME} ANNÉE.

POUR LA PRÉPARATION AUX DEUX BACCALAUFRATS ET AUX ECOLES DU GOUVERNEMENT
Rue MATABIAU, 29, à Toulouse.

DIRIGÉE PAR M. H. VENTRE

LICENCIÉ ÈS-SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Le 2 septembre prochain, ouverture des cours de révision pour les candidats qui désirent se présenter à la session de novembre.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Posté aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

GUÉRISON RADICALE DES HERNIES

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes herniaires, à Saumur, (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre-Simon (Affranchir).

EAUX DE CRANSAC
SOURCE GALTIER
Dépôt chez Burgalières, fils,
LIQUORISTE,
A CAHORS.
Le propriétaire-gérant A. LAYTON.

A LOUER
A LUZÉCH
LE CAFÉ DE FRANCE
Situé au centre de la place, se composant de 5 grandes pièces. S'adresse à M. Bessières qui en est le propriétaire.
Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef: A. NEEFZER